

Cas pratique n° 2



Le Cadastre

Archives départementales des Hautes-Pyrénées



Juin 2015

LE CADASTRE
CAS PRATIQUE N°2 :
RETRACER L'HISTOIRE D'UNE MAISON

Contexte :

En s'appuyant sur le cadastre, un lecteur souhaite retracer l'histoire d'un quartier de Bagnères-de-Bigorre. Il s'intéresse dans un premier temps à l'histoire d'une maison qu'il a repérée sur le cadastre napoléonien. Celle-ci est cadastrée L2 158.

Objectif :

Entreprendre une recherche depuis l'état des sections associé au cadastre napoléonien afin qu'il puisse suivre le fil chronologique croissant.

Préalable :

Avoir pris connaissance de la fiche pratique « Le Cadastre » proposée par les Archives départementales des Hautes-Pyrénées.

Etapes de la recherche :



La couleur rosée indique que la parcelle constitue un bien bâti.

Détail de la section L du cadastre napoléonien de la commune de Bagnères-de-Bigorre (1810)

ADHP, 3 P 269 / 14

1. Identifier le premier propriétaire en recourant à l'état des sections

Pour permettre au lecteur de lancer sa recherche, il lui faut consulter l'état des sections de la commune de Bagnères-de-Bigorre ce qui lui permettra de trouver le nom du propriétaire au moment de la mise en place du cadastre.

Compte tenu du nombre important de parcelles, l'état des sections de Bagnères-de-Bigorre est composé de plusieurs registres organisés par ordre de sections. Le chercheur doit donc consulter le registre évoquant la section L. Celui-ci porte la cote 3 P 1029.

En consultant ce registre, il faut néanmoins qu'il fasse attention à un élément : la section L est subdivisée. Il lui faut donc trouver les pages relatives à la section « L 2 ».

DEPT.	PRODUIT DES CLASSES FONCIÈRES.
198	
196	
227	
228	
30	

SECTION L 2^{me} Partie

TABLEAU INDICATIF
Des Propriétaires, des Propriétés foncières et de
leurs Contenances.

RAPPORT
Des nouvelles Mesures avec les Mesures de la Cou
VAUT.

Au sein de l'état des sections, le chercheur doit donc consulter les pages dédiées à la « section L 2^{ème} partie ».

Etat des sections de Bagnères-de-Bigorre (1810)

ADHP, 3 P 1029

Dans l'état des sections, chaque section est organisée par numéro d'ordre de parcelles. Dans le cas qui nous intéresse, il faut donc rechercher la parcelle n° 158.

A la lecture du registre, celui-ci nous informe que la maison, objet de la recherche, est détenue par Jean Dubouix, charpentier à Bagnères-de-Bigorre.

Fort de ce renseignement, le lecteur peut maintenant entamer la généalogie des propriétaires au fil des matrices cadastrales en débutant par la matrice dite « des propriétés foncières de la commune ».

CANTONS, TRIAGES ou Lieux-dits.	NUMÉROS		NOMS, PROFESSIONS, DEMEURES des Propriétaires et Usufructiers.	NATURE des PROPRIÉTÉS.	CONTENANCE par parcelle de propriété.		CONTENANCE par nature de culture.	COLONNE provisoire de Classement.
	de la Table alpha- bétique.	de la Section.			Imposable.	Non Imposable.		
X 159			Guchon J. Noire a. de Bagnères	Jardin	216	X	2973	2
X 160			Bastide J. Propriétaire à Bagnères	us	248	X		2
X 181			Guchon J. Noire a. Bagnères	Maison et cour	161	X	403	
X 182			Bastide J. Propriétaire à Bagnères	Maison et cour	130	X		
X 183				us	132	X		
X 184				Jardin	162	X	162	2
X 185			Lancha G. C. Propriétaire à Bagnères	Maison et cour	321	X	321	
X 186				Jardin	481	X	481	
X 187				Maison et cour				
X 188			Dubouix J. Charpentier à Bagnères	Maison				
X 189				Maison et cour	294	X		
X 160				Jardin	1495	X		
X 161			Dubouix J. Charpentier	Jardin	288	X	1928	2
X 162			Comité cantonal à us	us	140	X		

Numéro de la parcelle, objet de la recherche.

Nom du propriétaire au moment de l'instauration du cadastre.

Etat des sections de Bagnères-de-Bigorre (1810)
ADHP, 3 P 1029

2. Consulter la matrice des propriétés bâties et non bâties

Le chercheur doit maintenant consulter la matrice établie lors de l'instauration du cadastre. Celle-ci ne distingue alors pas les propriétés bâties et les propriétés non bâties. En raison de l'importance de la commune, la matrice des propriétés foncières se compose de plusieurs registres.

Afin de trouver le compte de Jean Dubouix, le chercheur doit se reporter à la table de la matrice conservée sous la cote 3 P 1030¹.

NOMS, PRÉNOMS ET DEVIRES des propriétaires.	FOLIOS de la matrice	NOMS, PRÉNOMS ET DEVIRES des propriétaires.	FOLIOS de la matrice	NOMS, PRÉNOMS ET DEVIRES des propriétaires.	FOLIOS de la matrice
Ducasse Jean	111	Ducasse Jean	111	Ducasse Jean	111
Ducasse Jean	112	Ducasse Jean	112	Ducasse Jean	112
Ducasse Jean	113	Ducasse Jean	113	Ducasse Jean	113
Ducasse Jean	114	Ducasse Jean	114	Ducasse Jean	114
Ducasse Jean	115	Ducasse Jean	115	Ducasse Jean	115
Ducasse Jean	116	Ducasse Jean	116	Ducasse Jean	116
Ducasse Jean	117	Ducasse Jean	117	Ducasse Jean	117
Ducasse Jean	118	Ducasse Jean	118	Ducasse Jean	118
Ducasse Jean	119	Ducasse Jean	119	Ducasse Jean	119
Ducasse Jean	120	Ducasse Jean	120	Ducasse Jean	120
Ducasse Jean	121	Ducasse Jean	121	Ducasse Jean	121
Ducasse Jean	122	Ducasse Jean	122	Ducasse Jean	122
Ducasse Jean	123	Ducasse Jean	123	Ducasse Jean	123
Ducasse Jean	124	Ducasse Jean	124	Ducasse Jean	124
Ducasse Jean	125	Ducasse Jean	125	Ducasse Jean	125
Ducasse Jean	126	Ducasse Jean	126	Ducasse Jean	126
Ducasse Jean	127	Ducasse Jean	127	Ducasse Jean	127
Ducasse Jean	128	Ducasse Jean	128	Ducasse Jean	128
Ducasse Jean	129	Ducasse Jean	129	Ducasse Jean	129
Ducasse Jean	130	Ducasse Jean	130	Ducasse Jean	130
Ducasse Jean	131	Ducasse Jean	131	Ducasse Jean	131
Ducasse Jean	132	Ducasse Jean	132	Ducasse Jean	132
Ducasse Jean	133	Ducasse Jean	133	Ducasse Jean	133
Ducasse Jean	134	Ducasse Jean	134	Ducasse Jean	134
Ducasse Jean	135	Ducasse Jean	135	Ducasse Jean	135
Ducasse Jean	136	Ducasse Jean	136	Ducasse Jean	136
Ducasse Jean	137	Ducasse Jean	137	Ducasse Jean	137
Ducasse Jean	138	Ducasse Jean	138	Ducasse Jean	138
Ducasse Jean	139	Ducasse Jean	139	Ducasse Jean	139
Ducasse Jean	140	Ducasse Jean	140	Ducasse Jean	140
Ducasse Jean	141	Ducasse Jean	141	Ducasse Jean	141
Ducasse Jean	142	Ducasse Jean	142	Ducasse Jean	142
Ducasse Jean	143	Ducasse Jean	143	Ducasse Jean	143
Ducasse Jean	144	Ducasse Jean	144	Ducasse Jean	144
Ducasse Jean	145	Ducasse Jean	145	Ducasse Jean	145
Ducasse Jean	146	Ducasse Jean	146	Ducasse Jean	146
Ducasse Jean	147	Ducasse Jean	147	Ducasse Jean	147
Ducasse Jean	148	Ducasse Jean	148	Ducasse Jean	148
Ducasse Jean	149	Ducasse Jean	149	Ducasse Jean	149
Ducasse Jean	150	Ducasse Jean	150	Ducasse Jean	150

La table est organisée par ordre alphabétique des premiers propriétaires et indique le numéro de folio sur lequel est inscrit le compte de l'intéressé.

Table de la matrice des propriétés foncières de Bagnères-de-Bigorre
ADHP, 3 P 1030

¹ Lorsque que plusieurs volumes sont disponibles pour une même commune, la table peut également être insérée au début du premier volume.

Celle-ci indique que le compte de Jean Dubouix est disponible au folio 454. Le chercheur se reporte donc à l'instrument de recherche pour définir la cote du registre contenant ce folio. Dans le cas qui nous intéresse, le lecteur doit donc consulter la cote 3 P 1031.

2. Références cadastrales du bien recherché.										Numéro de folio.	
NOM, PROFESSIONS ET DENEURES des Propriétaires et Usufructiers.	de la mutation.	de la section.	N.° du plan.	DES CANTONS ou lieux dits.	DE LA NATURE de la propriété.	CONTENANCE (MÉTRES CARRÉS)		CLASSE.	REVENU		FOLIOS DE LA MATRIÈRE d'où sont tirés et où sont passés les articles vendus ou acquis.
						PAR PARCELLE.	TOTALE.		PAR PARCELLE.	TOTAL.	
<p>1. Noms des différents propriétaires.</p> <p><i>Jubouix Jean</i> <i>(1836)</i> <i>Dulout Antoine</i> <i>cordonnier à</i> <i>Bagnères (1838)</i> <i>Pécondom</i> <i>(1857)</i></p>	1866		L2 158		Menton	2 90	20 00		27 4	2237	
	1818				Menton	2 85	1 35		30	20 30	
					Menton	2 85			4 40	163	

3. Date de la dernière mutation et renvoi vers le folio du compte du propriétaire suivant.

Matrice des propriétés foncières de Bagnères-de-Bigorre
ADHP, 3 P 1031

En se référant au compte de Jean Dubouix, nous apprenons que ce dernier est resté propriétaire de la maison jusqu'en 1836 ou 1838, date à laquelle le bien semble cédé à Antoine Dulout, cordonnier à Bagnères-de-Bigorre. Celui-ci finit par céder à son tour ce bien, à Pierre Pécondom en 1857.

Ce dernier conserve le bien jusqu'en 1866, date à laquelle un nouveau changement de propriétaire a lieu : pour connaître le nouveau possédant, le lecteur doit se référer au folio 2237 de la matrice blanche.

Dans le cadre de ce compte, nous avons d'une part une liste de propriétaires inscrits à la suite du premier d'entre eux et d'autre part, un renvoi vers un autre propriétaire par mention d'un numéro de folio. Cette présentation s'explique ainsi :

- Les noms indiqués à la suite de celui de Jean Dubouix sont inscrits dans cette case car ceux ne disposaient pas de compte au moment de l'élaboration de la matrice. On les insère donc à la suite du premier propriétaire.
- Le renvoi vers un autre numéro de folio dirige le chercheur vers un propriétaire qui dispose déjà d'un compte au moment de l'acquisition de la parcelle, objet de la recherche.

Il faut également noter qu'au sein de la parcelle L2 158, sont distingués d'une part le bâti (la maison) et d'autre part, le non bâti (le sol de la maison). Cette distinction est liée aux conditions d'imposition, un bien non bâti étant fiscalement moins imposé.

Une fois relevé l'ensemble des renseignements sur ce folio, le chercheur doit donc se reporter au folio 2237 de la matrice blanche. Comme déjà indiqué, il doit alors se reporter à l'instrument de recherche pour définir la cote du registre contenant ce folio. Dans le cas qui nous intéresse, le lecteur doit donc consulter la cote 3 P 1034.

Folio 2237

NOMS. PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DERNIÈRES des propriétaires et usufructiers.	LA MUTATION.		du numéro du plan.	DES CANTONS ou lieux dits.	CONTENANCE IMPOSABLE				REVENU				REVENU DES MUTATIONS.	
	Entrée	Sortie			hect.	ares	cent.	francs	cent.	francs	cent.	Titre du folio	Partie au folio	
1 Joseph Garcie	1866	1866	2	158				30		30			1154	Aug. c.c.
2 a l'usage de Pierre Pécondom	1866	1898	2	158				30		30			1154	22.10.98
3 Emile Ribes	1898	1898	2	158				60		60			2057	22.10.98
4 rue Longue (1898)	1898	1898	2	158				60		60			2057	22.10.98
5														
6														
7														
8														
9														
10														

Matrice des propriétés foncières de Bagnères-de-Bigorre
ADHP, 3 P 1034

En se référant au folio 2237, nous apprenons que le bien de Pierre Pécondom a été acquis par Joseph Garcie, charpentier, en 1866 et qu'après plusieurs transactions, ce dernier l'a cédé à Emile Ribes, épicier à Bagnères-de-Bigorre, en 1898. A cette date, la ligne renvoie au folio « 580 B ».

Au regard de la date de la transaction et de l'initiale « B » à la suite du numéro (« B » signifie « bâti »), le chercheur doit alors se reporter à la matrice dite « des propriétés bâties » instaurées par la loi du 29 juillet 1881 qui oblige la tenue de deux registres, l'un consacré uniquement aux propriétés bâties d'une commune et l'autre aux terrains nus.

Fort de cette dernière information, le lecteur doit donc consulter la matrice dite « blanche » des propriétés bâties conservée sous la cote 3 P 1037. A l'instar de la matrice des propriétés foncières, le nombre de parcelles bâties oblige la tenue de plusieurs registres : il faut donc que le lecteur tienne compte du numéro de folio l'intéressant pour définir la cote du registre de la matrice blanche à consulter.

3. Consulter la matrice blanche des propriétés bâties

En consultant cette matrice, le chercheur se rend compte que le numéro « 580 » n'indique pas un folio mais une case consacrée au propriétaire de la parcelle recherchée.

LIGNES	INDICATION				CLASSE	REVENU		CASES DE LA MATRICE d'où sont tirées et où sont portées les propriétés acquises ou vendues.		ANNÉE de LA MUTATION		NOMBRE D'OUVERTURES Imposables, Autre CATÉGORIE.
	de la SECTION	du NUMÉRO du plan.	DU LIEU-DIT, du quartier, de la rue, etc.	de LA NATURE de la propriété.		par PROPRIÉTÉ.	TOTAL.	TIRÉ de	PORTÉ A	Entrée	Sortie	
	fr.	c.	fr.	c.								
												(CASE 580)
	M.		M. Julien Garcia, Charcutier à Bagnères									1. Numéro de case.
	M.		M. Ribes Emile épicer rue Longue (1898)									3. Noms des différents propriétaires.
1	M.	18	ru Longue	Maison					1339	1901		2. Références cadastrales du bien recherché.
2												4. Date de la dernière mutation et renvoi vers le folio du compte du propriétaire suivant.
3												
6												
7												
8												
9												

Matrice blanches des propriétés bâties de Bagnères-de-Bigorre
ADHP, 3 P 1037

Les renseignements contenus dans cette case confirment que Joseph Garcia a cédé cette maison à Emile Ribes en 1898 qui ne l'a conservé que trois ans. Cet épicer a en effet revendu le bien en 1901. Pour connaître l'identité du nouveau propriétaire, le chercheur doit alors se reporter à la case 1339 de cette même matrice blanche des propriétés bâties.

Comme indiqué précédemment, il existe plusieurs registres constituant la matrice blanche des propriétés bâties : le lecteur doit donc veiller à trouver dans l'instrument de recherche la référence du registre (« sous quelle cote ? ») où se trouve la case 1339. Après vérification, celle-ci est inscrite dans le registre coté 3 P 1038.

La case 1339 apprend au chercheur qu'Emile Ribes a cédé son bien à Julien Barragué, lui aussi épicer à Bagnères-de-Bigorre. Celui-ci avait déjà racheté à un certain Védère, plusieurs parcelles sises à Bagnères-de-Bigorre.

Concernant Julien Barragué et le bien qui intéresse la recherche, aucune autre année de mutation n'est indiquée. Cela signifie qu'il est encore propriétaire de cette parcelle en 1911, date à laquelle sont instaurées les matrices dites « matrices noires » dans lesquelles sont distinguées, une

4. Consulter la matrice noire des propriétés bâties

Le chercheur doit maintenant consulter la matrice noire des propriétés bâties. En raison de l'importance de la commune, la matrice noire des propriétés bâties se compose de plusieurs registres.

Afin de trouver le compte de Julien Barragué, le chercheur doit se reporter à la table de la matrice conservée sous la cote 3 P 1048. Selon la table, les informations sur Julien Barragué sont inscrites dans la case n° 137.

NOMS ET PRENOMS DES PROPRIÉTAIRES	CASES	NOMS ET PRENOMS DES PROPRIÉTAIRES	CASES
Barragué Julien	137	Lauts Louis	141
Barragué Jean	137	Lauts Marie	142
Barragué Jean Louis	138	Lauts Louis	143
Barragué François	139	Lauts Jean Baptiste	144
Barragué Joseph	140	Lauts Dominique	145
Barragué Jean Marie	141	Lauts Marie	146
Barragué Marie Anne	142	Lauts Joseph	147
Barragué Marie Anne	143	Lauts Joseph	148
Barragué Marie Anne	144	Lauts Joseph	149
Barragué Marie Anne	145	Lauts Joseph	150
Barragué Marie Anne	146	Lauts Joseph	151
Barragué Marie Anne	147	Lauts Joseph	152
Barragué Marie Anne	148	Lauts Joseph	153
Barragué Marie Anne	149	Lauts Joseph	154
Barragué Marie Anne	150	Lauts Joseph	155
Barragué Marie Anne	151	Lauts Joseph	156
Barragué Marie Anne	152	Lauts Joseph	157
Barragué Marie Anne	153	Lauts Joseph	158
Barragué Marie Anne	154	Lauts Joseph	159
Barragué Marie Anne	155	Lauts Joseph	160
Barragué Marie Anne	156	Lauts Joseph	161
Barragué Marie Anne	157	Lauts Joseph	162
Barragué Marie Anne	158	Lauts Joseph	163
Barragué Marie Anne	159	Lauts Joseph	164
Barragué Marie Anne	160	Lauts Joseph	165
Barragué Marie Anne	161	Lauts Joseph	166
Barragué Marie Anne	162	Lauts Joseph	167
Barragué Marie Anne	163	Lauts Joseph	168
Barragué Marie Anne	164	Lauts Joseph	169
Barragué Marie Anne	165	Lauts Joseph	170
Barragué Marie Anne	166	Lauts Joseph	171
Barragué Marie Anne	167	Lauts Joseph	172
Barragué Marie Anne	168	Lauts Joseph	173
Barragué Marie Anne	169	Lauts Joseph	174
Barragué Marie Anne	170	Lauts Joseph	175
Barragué Marie Anne	171	Lauts Joseph	176
Barragué Marie Anne	172	Lauts Joseph	177
Barragué Marie Anne	173	Lauts Joseph	178
Barragué Marie Anne	174	Lauts Joseph	179
Barragué Marie Anne	175	Lauts Joseph	180
Barragué Marie Anne	176	Lauts Joseph	181
Barragué Marie Anne	177	Lauts Joseph	182
Barragué Marie Anne	178	Lauts Joseph	183
Barragué Marie Anne	179	Lauts Joseph	184
Barragué Marie Anne	180	Lauts Joseph	185
Barragué Marie Anne	181	Lauts Joseph	186
Barragué Marie Anne	182	Lauts Joseph	187
Barragué Marie Anne	183	Lauts Joseph	188
Barragué Marie Anne	184	Lauts Joseph	189
Barragué Marie Anne	185	Lauts Joseph	190
Barragué Marie Anne	186	Lauts Joseph	191
Barragué Marie Anne	187	Lauts Joseph	192
Barragué Marie Anne	188	Lauts Joseph	193
Barragué Marie Anne	189	Lauts Joseph	194
Barragué Marie Anne	190	Lauts Joseph	195
Barragué Marie Anne	191	Lauts Joseph	196
Barragué Marie Anne	192	Lauts Joseph	197
Barragué Marie Anne	193	Lauts Joseph	198
Barragué Marie Anne	194	Lauts Joseph	199
Barragué Marie Anne	195	Lauts Joseph	200

La table est organisée par ordre alphabétique des premiers propriétaires et indique le numéro de folio sur lequel est inscrit le compte de l'intéressé.

Table de la matrice noire de Bagnères-de-Bigorre
ADHP, 3 P 1048

Sachant que le compte de Julien Barragué porte le numéro 137, le chercheur se reporte dès lors à l'instrument de recherche pour définir la cote du registre contenant cette case. Dans le cas qui nous intéresse, le lecteur doit donc consulter la cote 3 P 1048.

Les indications contenues dans la case 1382 de la matrice noire des propriétés bâties informent sur le fait que Julien Lafon-Pujo est devenu propriétaire de la maison en 1921 après l'avoir obtenu du Julien Barragué. En 1965, suite au décès du propriétaire, cet édifice devient la propriété de la veuve de Julien Lafon-Pujo et de son héritier Louis Lafon-Pujo.

Ces deux personnes restent propriétaires au-delà de la rénovation cadastrale puisque aucune mutation n'est ensuite précisée. A partir de là, le chercheur doit donc se reporter au cadastre rénové et dans ce cadre, tenir compte des changements liés à cette opération de rénovation.

5. Rechercher à partir du cadastre rénové

Pour connaître les conditions dans lesquelles le cadastre de Bagnères-de-Bigorre a été rénové, le chercheur doit consulter l'instrument de recherche relatif aux plans cadastraux de la rénovation. En effet, les modalités de rénovation définissent la manière dont un chercheur peut connaître le nouveau numéro cadastral attribué à une parcelle suite aux opérations de rénovation.

Par l'instrument de recherche, le lecteur apprend que la section L a été rénové par voie de renouvellement en 1970 c'est-à-dire qu'un nouveau plan a été entièrement dressé. Le seul moyen de connaître la correspondance cadastrale entre l'ancien numéro de parcelle (cadastre napoléonien) et le nouveau numéro (cadastre rénové) est donc de comparer les deux plans...

3 P 3597/81-118	Plans de rénovation par mode de réfection
	Calque :
	81. AB
	82. AC
	83. AD
	84. AE
	85. AH
	86. AI
	87. AK
	88. AL
	89. AM
	(renouvelés 1970, 2ème éd. à jour 1971)
	90. AN
	91. AO
	(renouvelés 1970, 3ème éd. à jour 1979)
	92. AP (renouvelé 1970, 2ème éd. à jour 1971)
	93. AR
	94. AS
	(renouvelés 1970, 3ème éd. à jour 1979)
	95. AT (renouvelé 1970, 2ème éd. à jour 1971)
	96. AV
	97. AW
	98. AX
	(renouvelés 1970)
	99. AY (renouvelé 1970, 2ème éd.)

Extrait de l'instrument de recherche « 3 P plans rénovation »

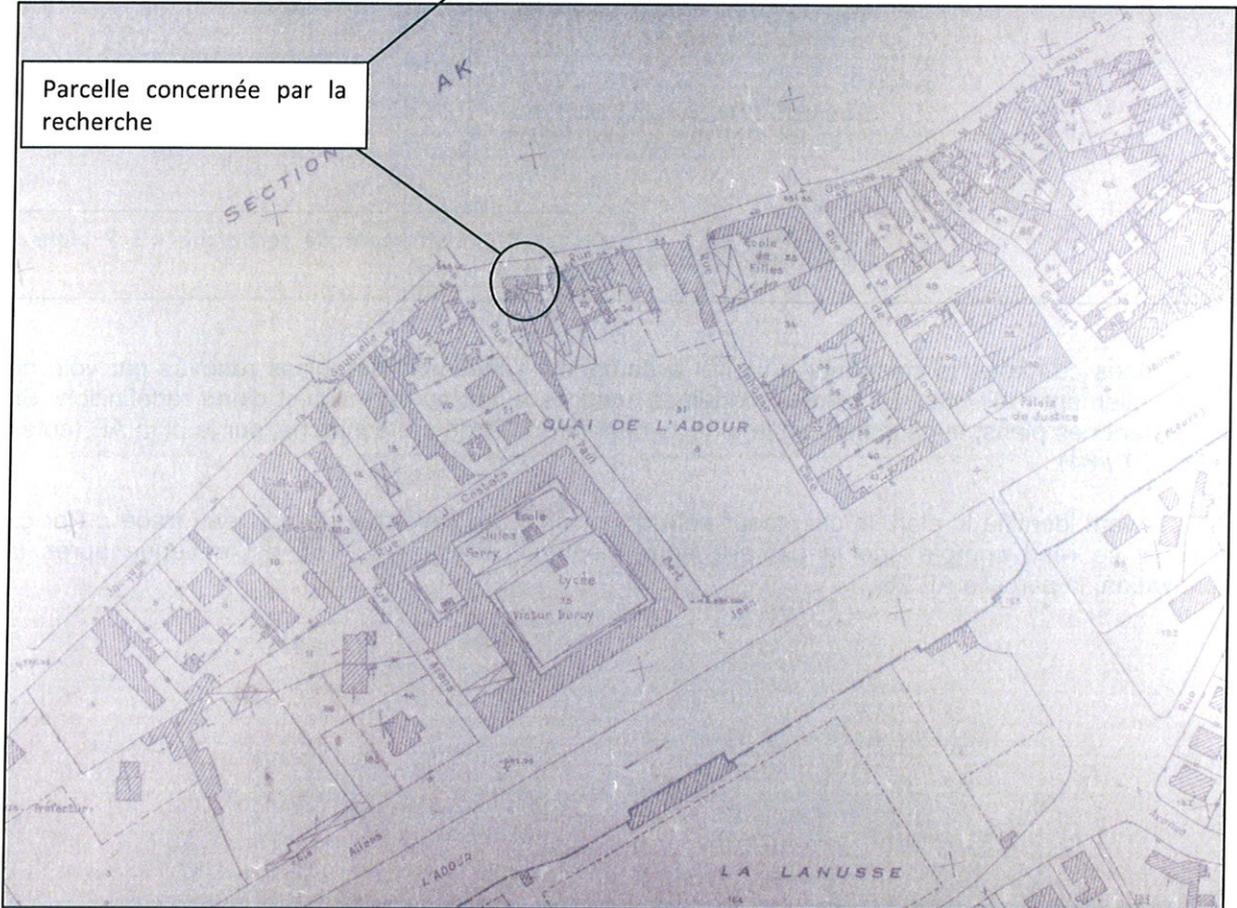
Dans ce cadre, le chercheur a intérêt à demander l'ensemble des plans rénovés par voie de renouvellement (3 P 3597 / 81 à 99), certaines sections ayant pu faire l'objet d'une redéfinition. En consultant ces plans, le chercheur situe ainsi le quartier, objet de sa recherche, sur le plan AE (cote : 3 P 3597 / 84).

Ayant identifié le plan, le chercheur peut donc comparer l'ancien et le nouveau tracé... Par ce biais, il se rend compte que la parcelle anciennement cadastrée L2 158 est devenue après la rénovation, la parcelle AE 26.



Détail de la section L du cadastre napoléonien de la commune de Bagnères-de-Bigorre (1810)
 ADHP, 3 P 269 / 14

Parcelle concernée par la recherche



Détail de la section AE du cadastre rénové de Bagnères-de-Bigorre (1970)
 ADHP, 3 P 3597 / 84

Connaissant le nouveau numéro de la parcelle, objet de la recherche, et le nom du propriétaire au moment de la rénovation cadastrale, le chercheur peut désormais consulter les matrices dites grises instaurées dans le cadre des opérations de rénovation cadastrale et conservées dans le versement 1309 W.

Pour les centres urbains, les fiches composant les matrices cadastrales sont classées par numéro de parcelles. En consultant l'instrument de recherche, le lecteur doit donc repérer la matrice dédiée à la section AE. Celle-ci porte la cote 1309 W 111.

Une fois le registre en main, le chercheur se reporte aux pages dédiées à la parcelle AE 26.

Rue Georges Lascalle, n° 28.
 Lieu-dit : Quai de l'Adour

Section.	Numéro.
AE	26

19. Pour M. Lafond-Julien (succèsion) et Mme Lafond-Pujo veuve de Julien Lafond-Pujo
 19. 1. M. Cazenave Eugène, François, épouse Laporte, 7 rue du général de Gaulle
 19. M.
 19. M.
 19. M.

1. Références cadastrales du bien recherché.

2. Noms des propriétaires et date de la mutation.

Propriété bâtie.

MUTATIONS.				NATURE de la PROPRIÉTÉ	REVENU (Revision 1943).				REVENU (Revision 19...).				OBSERVATIONS.
ENTRÉE.		SORTIE.			MAISONS.	USINES.		TOTAL.	MAISONS.	USINES.		TOTAL.	
Année.	TITRÉ de	Année.	Porté à			BÂTIMENTS.	Outilsage.			BÂTIMENTS.	Outilsage.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
				maison	fr.	16.00	fr.	16.00	fr.				
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													

Cette matrice indique donc que le successeur de Julien Lafond-Pujo et sa veuve sont restés propriétaires de la maison jusqu'en 1971. A cette date, ils la cèdent à Eugène Cazenave et son épouse née Laporte...

L'absence d'une nouvelle date de mutation signifie que ces derniers demeurent propriétaires des deux parcelles au-delà de l'utilisation des matrices grises. La recherche aux Archives départementales s'achève donc avec cette information.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES HAUTES-PYRENEES

Archives départementales des Hautes-Pyrénées
5, rue des Ursulines
BP 1343
65013 Tarbes cedex
Standard : 05.62.56.76.22
Courriel : archives@ha-py.fr
Site internet : www.archivesenligne65.fr

Ouvert du lundi au mercredi de 13h30 à 17h30 et du jeudi au vendredi de 9h00 à 17h30

